

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00293 Numéro SIREN : 333 087 039 Nom ou dénomination : TGS France Audit
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2020 sous le numéro de dépôt 4467

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/4467

Déposant :

Nom/dénomination : TGS France Audit

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 333 087 039

N° gestion : 1985 B 00293



Greffe du tribunal de commerce d'Angers
BP 80003 - 19 rue René Rouchy 49055 ANGERS CEDEX 02
09:00 - 11:45, 13:30 - 16:30
Téléphone : 02.41.87.89.30
www.greffe-tc-angers.fr - www.infogreffe.fr

LV/1985 B 00293
GROUPE SOREGOR
PARC D ACTIVITES ANGERS BEAUCOUZE CS
60119
1 RUE DU TERTRE
49072 BEAUCOUZÉ CEDEX

Nos références : LV/1985 B 00293

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

Concernant la société :

Société par actions simplifiée TGS France Audit

Parc d'Activités Angers Beaucouzé
1 RUE DU TERTRE
49070 BEAUCOUZÉ

SIREN : 333 087 039

N° de gestion : 1985 B 00293

Le greffier soussigné constate le 16/04/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/4467, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 30/09/2019

Récépissé délivré le 22/04/2020

Le greffier
ME PAILLE



M. Paille



M. Paille

TGS France Audit
Société par Actions Simplifiée au capital de 56.550,00 Euros
1 Rue du Tertre
Parc d'Activités Angers/Beaucouzé
49070 BEAUCOUZE

RCS ANGERS 333 087 039

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 16 AVR. 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 MARS 2020

AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

Exercice clos le 30 Septembre 2019

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019 proposée par le Président et décide en conséquence que ce bénéfice s'élevant à la somme de 57.576,18 Euros sera affecté de la façon suivante :

➤ A la réserve légale1.035,00 €
Laquelle est ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital social

➤ Le solde, en totalité au compte « Autres Réserves » 56.541,18 €
S'élevant ainsi à 548.904,39 euros

TOTAL EGAL AU BENEFICE.....57.576,18 €

L'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2020

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Certifié conforme
Le Président



Brüno ELTGEN
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

~~Thomas BEAUCLAIR~~
Véronique BOURNEUF - COURTABESSIS
Virginie FRAYSSINET
Associés - Pôle comptabilité

Sophie ELTGEN
Associé - Pôle social

~~Raphaël HARRY~~
~~Associé - Pôle audit~~

Membre de
l'Alliance



TGS FRANCE AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 56 550,00 €
1 Rue du Tertre
49070 BEAUCOUZE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
BILAN ACTIF – PASSIF
COMPTES DE RESULTAT
ANNEXE

Exercice clos le 30 septembre 2019

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire - Société de Commissariat aux Comptes Inscrite auprès de la Cour d'Appel d'Angers
S.A.R.L. au capital de 210 000 € - RCS Le Mans B 315 963 587 - N° de TVA intracommunautaire FR 80 315 963 587

► 23, impasse des Séguinières - 72300 Sablé-sur-Sarthe - Tél. : 02 43 95 06 68 - Fax : 02 43 95 89 01 - www.sagecom.fr
« Membre indépendant de BKR International »



Mane

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **TGS France AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Société décrite dans l'annexe page 6 sur les travaux en-cours non facturés à la clôture de l'exercice, qui sont comptabilisés en compte clients prestations à facturer et valorisés au prix de vente réel.

Conformément au règlement ANC n°2015-06, votre société évalue s'il existe un indice de perte de valeur des fonds de commerce inscrits à l'actif, selon les modalités décrites dans la note page 15 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la Loi, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

Au cours de l'exercice, votre société a pris une participation de plus de la moitié du capital de la société SOREGOR AES.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son



rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sablé Sur Sarthe, le 28 février 2020

Le Commissaire aux comptes

SAS SAGECOM

BENOIT ELIEN



BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 496,00	1 496,00		
Autres immobilisations incorporelles	634 031,02		634 031,02	501 089,94
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	7 915,26	6 362,38	1 552,88	631,69
Immobilisations financières				
Participations	231 810,26		231 810,26	116 381,00
Autres immobilisations financières	2 472,23		2 472,23	1 135,18
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	877 724,77	7 858,38	869 866,39	619 237,81
ACTIF CIRCULANT				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 289 008,33	104 562,00	1 184 446,33	896 472,27
Créances diverses	3 435 889,38		3 435 889,38	414 749,89
Disponibilités	222 642,59		222 642,59	60 143,85
Charges constatées d'avance (3)	11 442,18		11 442,18	2 554,87
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 958 982,48	104 562,00	4 854 420,48	1 373 920,88
TOTAL ACTIF	5 836 707,25	112 420,38	5 724 286,87	1 993 158,69

(3) Dont à plus d'un an (brut)

35 550,66

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS
FRANCE



Manuel

BILAN PASSIF

	Net au 30/09/2019	Net au 30/09/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	56 550,00	46 200,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	465 823,21	266 296,79
Réserve légale	4 620,00	4 620,00
Autres réserves	492 363,21	425 486,24
Résultat de l'exercice	57 576,18	60 568,07
Provisions réglementées	297,22	297,22
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 077 229,82	803 468,32
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	302 617,19	
Emprunts et dettes financières divers		32 915,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 709 542,03	766 843,27
Dettes fiscales et sociales	262 812,83	152 340,52
Autres dettes	40 539,00	27 219,32
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	331 546,00	210 372,06
TOTAL DETTES (1)	4 647 057,05	1 189 690,37
TOTAL PASSIF	5 724 286,87	1 993 158,69
(1) Dont dettes à plus d'un an	290 779,22	142 414,88
(1) Dont dettes à moins d'un an	4 356 277,83	1 047 275,49

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

MOUBON SAS
24 rue de la République
49100 Angers
02 41 35 62 77
www.moubon.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Du 01/10/2017 au 30/09/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Production vendue : services	3 866 774,12	3 178 105,28	688 668,84	21,67
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 866 774,12	3 178 105,28	688 668,84	21,67
Autres produits d'exploitation				
Production stockée	-40 135,20		-40 135,20	
Subventions d'exploitation	1 000,00		1 000,00	
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	28 340,33	27 197,19	1 143,14	4,20
Autres produits	93,90	0,82	93,08	
Total des produits d'exploitation	3 856 073,15	3 205 303,29	650 769,86	20,30
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	3 641 786,82	3 093 148,80	548 638,02	17,74
Impôts, taxes et versements assimilés	22 622,01	20 306,05	2 315,96	11,41
Salaires et traitements	55 321,04		55 321,04	
Charges sociales	25 555,85		25 555,85	
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	344,39	225,50	118,89	52,72
Dotations aux provisions sur actif circulant	27 816,40		27 816,40	
Autres charges	5 926,28	1 071,69	4 854,59	452,98
Total des charges d'exploitation	3 779 372,79	3 114 752,04	664 620,75	21,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	76 700,36	90 551,25	-13 850,89	-15,30
Produits financiers				
Produits financiers, participations (3)	1 164,38	560,82	603,56	107,62
Total des produits financiers	1 164,38	560,82	603,56	107,62
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	1 736,94		1 736,94	
Total des charges financières	1 736,94		1 736,94	
RÉSULTAT FINANCIER	-572,56	560,82	-1 133,38	-202,09
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	76 127,80	91 112,07	-14 984,27	-16,45

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

TGS FRANCE



M. L.

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/10/2018 au 30/09/2019 (12 mois)	Du 01/10/2017 au 30/09/2018 (12 mois)	Variation	
			Montant	%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	76 127,80	91 112,07	-14 984,27	-16,45
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	2 836,38		2 836,38	
Total des produits exceptionnels	2 836,38		2 836,38	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations en capital		260,00	-260,00	-100,00
Total des charges exceptionnelles		260,00	-260,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 836,38	-260,00	3 096,38	
Impôts sur les bénéfices	21 388,00	30 284,00	-8 896,00	-29,38
TOTAL DES PRODUITS	3 860 073,91	3 205 864,11	654 209,80	20,41
TOTAL DES CHARGES	3 802 497,73	3 145 296,04	657 201,69	20,89
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57 576,18	60 568,07	-2 991,89	-4,94

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

1 164,38

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

MOUHAMMAD HADJ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
TGS FRANCE
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2019, dont le total est de 5.724.286,87 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 3.860.073,91 Euros et dégageant un bénéfice de 57.576,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

Intégration fiscale

La société TGS France Audit a opté à compter du 01 Octobre 2016 pour le régime de l'intégration fiscale prévue aux articles 223 A et suivants du code général des impôts.

La liste des filiales intégrées est la suivante :

SARL GROUPE SOREGOR (Mère)
SAS SOREGOR
SAS ADVENTI INFORMATIQUE (anciennement dénommée RSI SIFOR)
SAS TGS FRANCE AUDIT
SARL TGS ANIMATION (anciennement dénommée SOCIA)
SAS LIVLI
SARL TGS FRANCE CONSULTANTS
SARL SR PATRIMOINE
SARL SOREGOR PROTECTION SOCIALE

Entrée au 01/10/2018 :
SARL DELEA
SARL FIDACEM EXPERTISE
SARL TRIGONE CONSEIL LITTORAL

Les principales caractéristiques de l'option sont les suivantes :

Chaque société supportera l'impôt qui serait dû par elle, calculé sur son résultat propre, comme en l'absence d'intégration.

Les économies d'impôts liées aux déficits, avoirs fiscaux ou crédits d'impôts survenus durant l'intégration sont rétrocédées aux filiales.

Les charges ou économies liées aux correctifs propres à l'intégration seront définitivement acquises par la société mère.

La convention prévoit, en outre, que les filiales sortantes seront indemnisées de tout impôt sur les sociétés et provenant de l'impossibilité pour elles d'utiliser les déficits et les moins-values long terme retenus pour le calcul du résultat d'ensemble du groupe.

La charge d'impôt société groupe se décompose ainsi :

L'impôt constaté dans la cadre de la présente intégration fiscale est de : 21.388 €
En l'absence d'intégration fiscale l'impôt constaté aurait été de : 21.388 €

SAS FIDACEM AUDIT (activité exercée : Commissariat aux comptes et toutes missions d'audit) :

En 2018, la société SAS TGS FRANCE AUDIT a acquis sur l'exercice la totalité des titres composant le capital de la société SAS FIDACEM AUDIT, soit 100 titres pour un montant de 111,5 K€

En 2019, la SAS FIDACEM AUDIT a perdu sa personnalité morale et la transmission universelle de son patrimoine au profit de la société SAS TGS FRANCE AUDIT.

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



ANNEXE

La TUP a généré un mali de confusion de 47 711.08 € intégralement comptabilisé en immobilisations incorporelles.

En 2019, la société SAS TGS FRANCE AUDIT a fusionné avec la SARL EXA AUDIT le 01/07/2019 avec une rétroactivité fiscale au 01/10/2018.

L'actif net apporté dans le cadre de la fusion s'élève à 210 K€ qui ont été rémunérés par la création de 207 titres TGS France Audit pour cette même valeur.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Prestations à facturer "en-cours"

La société TGS France Audit se conforme aux dispositions du BOI4A1194 du 31 août 1994 et à la jurisprudence du conseil d'état du 10 janvier 2005 relativement à la règle prévue par l'article 38-2 bis du CGI en matière de rattachement aux résultats des prestations de services discontinues à échéances successives.

Elles sont valorisées au prix de vente (H.T.) réel.

Les produits constatés d'avance sont calculés sur la base du prix de vente réel.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

Soregor

ANNEXE

montant.

AUTRES INFORMATIONS

Prestations de services "Siège"

A compter du 01/01/2019 les prestations de service siège sont facturées par la SARL GROUPE SOREGOR.

Nous rappelons que ces prestations recouvrent les domaines suivants :

- Logistique (gestion des achats, des fournitures et de matériel)
- Informatique, administration du réseau
- Direction opérationnelle
- Conception de la stratégie commerciale
- Communication interne et externe, marketing
- Comptabilité, contrôle de gestion, direction financière
- Etudes de recherches et de développement
- Etc...

Les prestations de services "siège" ont été facturées sur l'exercice à hauteur de 10 % de la production totale.

Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Identité de la société mère consolidante

Dénomination sociale : GROUPE SOREGOR
Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : 1 Rue du Tertre - 49070 BEAUCOUZE
Capital : 14.106.873 €
Siret : 52374246800060

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement N°2016-07 du 26/12/2016.

Il est par ailleurs fait application des règlements comptables 2000-06 relatifs aux passifs, 2002-10 et 2003-07 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs ainsi que le règlement 2004-06 sur l'évaluation des actifs.

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Manuel

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	587 815,94	47 711,08			635 527,02
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	587 815,94	47 711,08			635 527,02
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations générales	1 188,85				1 188,85
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 726,41				6 726,41
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 915,26				7 915,26
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées	116 396,00	226 915,26	111 501,00		231 810,26
Prêts et autres immobilisations financières	2 472,23				2 472,23
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	118 868,23	226 915,26	111 501,00		234 282,49
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	714 599,43	274 626,34	111 501,00		877 724,77

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Manet

ANNEXE

■ ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	1 496,00			1 496,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 496,00			1 496,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales	842,10	118,89		960,99
Matériel de bureau, informatique et mobilier	5 175,89	225,50		5 401,39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 017,99	344,39		6 362,38
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	7 513,99	344,39		7 858,38

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 0 à 10 ans

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

Soregor

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Amortissements dérogatoires	297,22			297,22
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	297,22			297,22
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pensions et obligations similaires	5 576,00		5 576,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 576,00		5 576,00	
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	83 245,53	27 816,40	6 499,93	104 562,00
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	83 245,53	27 816,40	6 499,93	104 562,00
TOTAL DES PROVISIONS	89 118,75	27 816,40	12 075,93	104 859,22
<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>		<i>27 816,40</i>	<i>12 075,93</i>	

Détail des reprises sur provisions pour risques et charges

	Total	Utilisées	Sans objet
Pensions obligations	5 576,00	5 576,00	
TOTAL	5 576,00	5 576,00	

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Mane

ANNEXE

■ ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ÉTAT DES CRÉANCES				
Actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	2 472,23		2 472,23	
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	66 618,18		66 618,18	
Autres créances clients	1 222 390,15		1 222 390,15	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0,86	0,86		
Etat - Impôts sur les bénéfices	18 235,00	18 235,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	283 133,87	283 133,87		
Groupe et associés	954 897,93	954 897,93		
Débiteurs divers	2 179 621,72	2 179 621,72		
Charges constatées d'avance	11 442,18	11 442,18		
TOTAL DES CRÉANCES	4 738 812,12	3 447 331,56	1 291 480,56	
	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	302 617,19	47 483,51	195 486,02	59 647,66
Fournisseurs et comptes rattachés	3 709 542,03	3 709 542,03		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	260 635,72	260 635,72		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	2 177,11	2 177,11		
Autres dettes	40 539,00	40 539,00		
Produits constatés d'avance	331 546,00	331 546,00		
TOTAL DES DETTES	4 647 057,05	4 391 923,37	195 486,02	59 647,66
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	338 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 382,81			

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Manet

ANNEXE

■ ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

	Montant pour les entreprises liées	Montant pour les entreprises liées par participation
Postes du bilan actif		
Autres créances	813,74	
Postes du bilan passif		
Emprunts et dettes financières divers	4 244,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 948 720,89	
Postes du compte de résultat		
Autres produits financiers	1 164,38	

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



M. L.

ANNEXE

FONDS COMMERCIAL

Date	Nature	Motifs ou observations	Montant
30/09/2008	Clientèle	Divers acquisitions de clients	100 784,70
01/10/2008	ANPHI	Mali technique de fusion	217 056,91
28/03/2009	SOREGOR	Apport partiel d'actif	44 625,00
18/01/2010	PARISOT	Clients LCI, BEO, ALHUYS	17 330,00
22/03/2010	CAILLAUD	Client Beauvais	740,00
11/09/2013	RABALLAND	Clients FAMHUS, FAMHUS INDUST.	18 720,00
19/12/2013	PARISOT	Clients AGRO PITHIVIERS, HORTI.	9 000,00
01/08/2016	Clientèle SOREGOR	Apport partiel d'actif LPA AUDIT	54 933,33
28/09/2016	Clientèle	Clients DERVILLE AUDIT	37 900,00
01/07/2019	Fonds de commerce Exa audit	Fusion	85 230,00
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL			586 319,94

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

En vertu de l'article 214-15, nous avons procédé sur l'exercice à des tests de dépréciations des fonds de commerce.

Ces test consiste pour chaque fonds figurant à l'actif et par zone géographique à comparer :

- la valeur du fonds figurant à l'actif,
- et la moyenne des chiffres d'affaires constatés sur les deux derniers exercices de la zone géographique concernée ; cette moyenne étant affectée d'un coefficient de pondération.

Si la valeur du fonds est supérieure à la moyenne pondérée alors une dépréciation est constatée pour la différence constatée.

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	240 369,60
Autres créances	213 994,90
TOTAL DES PRODUITS À RECEVOIR	454 364,50

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Manet

ANNEXE

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 420 731,29
Dettes fiscales et sociales	42 238,71
Autres dettes	9 841,09
TOTAL DES CHARGES À PAYER	3 472 811,09

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	11 442,18
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	11 442,18
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	331 546,00
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	331 546,00

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	50,00	924	207	

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



Manet

ANNEXE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
CAPITAUX PROPRES				
Capital	46 200,00	10 350,00		56 550,00
Primes	266 296,79	199 526,42		465 823,21
Réserves	430 106,24	66 876,97		496 983,21
Résultat de l'exercice	60 568,07	57 576,18	60 568,07	57 576,18
Provisions réglementées / Amos dérogatoires	297,22			297,22
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	803 468,32	334 329,57	60 568,07	1 077 229,82

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements réciproques

	Montant
Intérêts restant à courir sur emprunt	5 066,70
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	5 066,70

PHOTOCOPIÉ
SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers



M. L.

Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et av. consentis par la Sté et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	CAHT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Sté exercice	Observations
			BRUTE	NETTE						

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous

Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)

Société	Capital	Quote-part (%)	BRUTE	NETTE	CAHT	Résultats	Dividendes	Observations
SARL SOREGOR AUDIT ECONOMIE	10 000,00	98,70	231 795,00	231 795,00	189 432,35	4 073,96		

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

Filiales françaises (ensemble)

Filiales étrangères (ensemble)

Participations non reprises au paragraphe A

Dans les sociétés françaises (ensemble)

Dans les sociétés étrangères (ensemble)

Le report à nouveau débiteur de la filiale TGS France audit économie sociale est de (3154.54€) au 30/09/2019.

SARL SAGECOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie
Régionale d'Angers

Soregor



MMa